

Pour l'augmentation immédiate de 10 % du point d'indice et le rattrapage des pertes accumulées depuis 12 ans

Évolution des prix depuis le 30/06/2010 : **15,15 %** (hors tabac) - Évolution du point d'indice depuis le 01/07/2010 : **1,20 %**

Perte de pouvoir d'achat depuis le 1^{er} juillet 2010

Grille type catégorie B – Mars 2022



	valeur mensuelle du point d'indice	Valeur mensuelle du point d'indice s'il avait suivi l'inflation	B1 SACDD Cl. Normale Tech. Sup. DD Tech. Environnement IPCSR 3 ^{ème} classe	B2 SACDD Classe Sup. Tech. Sup. Pal DD Tech. Sup. Environn. IPCSR 2 ^{ème} classe	B3 SACDD Classe Ex. Tech. Sup. en Chef Chef Tech. Environn. IPCSR 1 ^{ère} classe
échelon de fin de grade			13 ^{ème}	13 ^{ème}	11 ^{ème}
indice brut			597	638	707
indice majoré			503	534	587
salaire indiciaire brut	4,69		2 357 €	2 502 €	2 751 €
salaire indiciaire brut s'il avait suivi l'inflation		5,33	2 682 €	2 847 €	3 130 €
Perte mensuelle		2,44 %	- 325 €	- 345 €	- 379 €

Valeur du point d'indice au 1^{er} juillet 2010 : 4,6303 €

Valeur du point d'indice depuis le 1^{er} février 2017 : 4,6860 €

<https://equipementcgt.fr>